

**TACOS
& networking** *presenta*

primera vez en WEB!

APOYO A LAS PYMES EN TIEMPO DE CRISIS, INFORMACIÓN BÁSICA

Lunes 6 de abril 2020

18H30 – 20H

Colaboradores invitados:

- **MARTHA MURGUÍA**
Maison Bleu Agave,
productos y servicios
- **LIC. KAREN MENDIOLA**
Miembro del Colegio de
Abogados de Paris
- **ALEJANDRO ESCOBAR**
El Nopal taqueria,
restaurantes

BIENVENIDOS

CHAMBRE
ÉCONOMIQUE
DU MEXIQUE EN FRANCE



Karen Mendiola,

Abogada miembro del Colegio de Abogados de París, especializada en derecho fiscal internacional y estrategias patrimoniales.

Licenciado en Derecho (ITESM) y MS International wealth management (ESCP Europe).

TACOS & Networking 2.0

CHAMBRE
ÉCONOMIQUE
DU MEXIQUE EN FRANCE



Martha Murgía,

es CEO de la empresa Bleu Agave. Su misión: promover entre los franceses el tequila 100% agave y otros destilados de agave con denominación de origen. Selecciona sus productos cuidadosamente para su importación y distribución. Embajadora del Tequila desde el 2016.

CHAMBRE
ÉCONOMIQUE
DU MEXIQUE EN FRANCE

Apoyo a las PYMES en tiempos de crisis

CHAMBRE
ÉCONOMIQUE
DU MEXIQUE EN FRANCE



Alejandro Escobar,

Fundador de las Taquerías El Nopal en Paris. Cuenta con 2 sucursales: una, en la zona concurrida del Canal St.Martin y otra, en el emblemático barrio de Pigalle. Experiencia de 25 años en el rubro de la restauración.

CHAMBRE
ÉCONOMIQUE
DU MEXIQUE EN FRANCE

06 Abril 2020

www.mexiquefrance.com





CHAMBRE
ÉCONOMIQUE
DU MEXIQUE EN FRANCE



CHAMBRE
ÉCONOMIQUE
DU MEXIQUE EN FRANCE



CHAMBRE
ÉCONOMIQUE
DU MEXIQUE EN FRANCE



CHAMBRE
ÉCONOMIQUE
DU MEXIQUE EN FRANCE



CHAMBRE
ÉCONOMIQUE
DU MEXIQUE EN FRANCE



CHAMBRE
ÉCONOMIQUE
DU MEXIQUE EN FRANCE



CHAMBRE
ÉCONOMIQUE
DU MEXIQUE EN FRANCE



CHAMBRE
ÉCONOMIQUE
DU MEXIQUE EN FRANCE



CHAMBRE
ÉCONOMIQUE
DU MEXIQUE EN FRANCE



CHAMBRE
ÉCONOMIQUE
DU MEXIQUE EN FRANCE



CHAMBRE
ÉCONOMIQUE
DU MEXIQUE EN FRANCE



CHAMBRE
ÉCONOMIQUE
DU MEXIQUE EN FRANCE



CHAMBRE
ÉCONOMIQUE
DU MEXIQUE EN FRANCE

TACOS & Networking 2.0

Apoyo a las PYMES en tiempos de crisis

06 Abril 2020

www.mexiquefrance.com

MEDIDAS DE APOYO ECONÓMICO

DIRECTO



APOYO A PYMES EN TIEMPO DE CRISIS

INFORMACIÓN BÁSICA

CRÉDITOS Y PROGRAMAS DE FINANCIAMIENTO



FACILIDADES DE PAGO

PROVEEDORES, ARRENDADOR Y ADMINISTRACIÓN



MEDIDAS DE APOYO A LA CONTINUIDAD LABORAL

CHAMBRE
ÉCONOMIQUE

CHAMBRE
ÉCONOMIQUE

CHAMBRE
ÉCONOMIQUE

CHAMBRE
ÉCONOMIQUE



www.mexiquefrance.com

MEDIDAS DE APOYO ECONÓMICO DIRECTO

CHAMBRE
ÉCONOMIQUE
DU MEXIQUE EN FRANCE

Fondo de solidaridad - 1 500 €

Para quién? micro-empresas, trabajadores independientes, emprendedores individuales

Bajo qué condiciones?

- ✓ Ingreso bruto (CA) inferior a 1 M€ y beneficio imponible inferior a 60K €
- ✓ Cese de actividades por cierre obligatorio O pérdida de ingresos (CA) de por lo menos 50% marzo 2020 comparado a marzo 2019
- ✓ Haber empezado la actividad antes del 1° de febrero del 2020
- ✓ No haberse declarado en estado de suspensión de pagos antes del 1° de marzo del 2020

Cómo? Impots.gouv.fr, messagerie sécurisée, opción "Je demande l'aide aux entreprises fragilisées par Covid-19"

CHAMBRE
ÉCONOMIQUE
DU MEXIQUE EN FRANCE

Complemento de ayuda - 2 000 €

Para quién? Beneficiarios del fondo de solidaridad

Bajo qué condiciones?

- ✓ Imposibilidad de pagar facturas exigibles a treinta días
- ✓ Imposibilidad de obtener un préstamo de tesorería de un monto razonable por parte de un organismo de crédito
- ✓ Emplear por lo menos a una persona

Cómo? a partir del 15 de abril, ante la región de la cual depende su establecimiento (verificar por región)

CHAMBRE
ÉCONOMIQUE
DU MEXIQUE EN FRANCE

CHAMBRE
ÉCONOMIQUE
DU MEXIQUE EN FRANCE

Ayuda CPSTI (sin monto definido)

En qué consiste? Ayuda financiera excepcional o exención de cotizaciones

Para quién? Trabajadores independientes afiliados al URSSAF (excepto personal de salud)

Bajo qué condiciones?

- ✓ Haberse afiliado antes del 1° de enero de 2020 y haber abonado por lo menos una cuota,
- ✓ Verse afectado significativamente por las medidas de reducción o de suspensión de actividades

Cómo? Se debe enviar un [formulario](#) a la URSSAF, que emite una decisión. Esta ayuda no constituye un derecho del contribuyente

CHAMBRE
ÉCONOMIQUE
DU MEXIQUE EN FRANCE



FACILIDADES DE PAGO

Proveedores (gas, agua potable y electricidad)

Para quién? Aquellos que cumplen con las condiciones para beneficiar del fondo de solidaridad

En qué consiste? La fecha de pago de facturas de exigibles entre el 12/03 y el fin del estado de emergencia será aplazada sin penalidades. El pago de dichas facturas será exigible a partir del fin del estado de emergencia, con apego al plan de pago acordado con el proveedor

Cómo? Se deberá contactar directamente al proveedor del servicio para solicitar la prórroga y un plan de pago

Impuestos y cuotas sociales

- ✓ Prórroga del pago de impuestos directos sin penalidades (IS, CFE, taxe sur les salaires)
- ✓ Posibilidad de oponerse a la transferencia SEPA o pedir su reembolso
- ✓ Posibilidad de modular el PAS
- ✓ Aplazamiento de cuotas sociales (automático para cuotas personales del emprendedor, pero no para las cuotas de sus asalariados)

Rentas

- ✓ La ventaja prevista **por decreto** consiste en neutralizar las consecuencias legales y contractuales del incumplimiento en el pago de rentas de locales comerciales o profesionales
- ✓ Las empresas beneficiarias del fondo de solidaridad y sujetas a cese de actividad son susceptibles de beneficiar de la suspensión del cobro de rentas del mes de abril : las principales federaciones de arrendadores (principalmente centros comerciales) incitaron a sus miembros a suspender el mes de abril (y posteriores de ser necesario)
- ✓ Toda empresa que constate una disminución de ingresos, podrá contactar a su arrendador para estudiar la situación. En caso de dificultad, se recomienda recurrir al [Médiateur des entreprises](#)

Bajo qué condiciones? mecanismo aplicable a rentas exigibles entre el 12/03 y dos meses después del fin del estado de emergencia (24/07 salvo prolongación). Las rentas aplazadas serán recaudadas con apego al plan de pago acordado con el arrendador, sin penalidades

Cómo? La empresa debe certificar que cumple con las condiciones de elegibilidad y presentar el acuse de recibo de su solicitud de obtención del fondo de solidaridad

CRÉDITOS Y PROGRAMAS DE FINANCIAMIENTO

Préstamo garantizado por el Estado

- ✓ Monto de hasta 3 meses de CA 2019 (o 2 años de masa salarial para empresas innovadoras o creadas en 2019).
- ✓ Garantía de 90%. Ninguna otra garantía es necesaria
- ✓ Plazo de 1 à 6 años, pago diferido de un año
- ✓ Costo : tasa bancaria + costo de garantía (desde 0,25%)

Consultar banco habitual (gestión de garantía por BPI)

Préstamos y Garantía bancaria BPI France

- ✓ **Préstamo** de tesorería (10K-5M€) sin garantía, mediano plazo (3-7 años), pago diferido hasta 2 años
- ✓ **Garantía** de 70 a 90 % sobre financiamiento bancario de capital circulante o de tesorería (2 a 6 años)
- ✓ **Garantía** de 70 à 90 % sobre líneas de crédito a corto plazo (12 meses)

Solicitud internet <https://bpifrance.fr> o tel. : 0969370240

Prorroga de créditos en curso

- ✓ Bancos y organismos de crédito : hasta 6 meses de prórroga sin penalidades ni costo adicional para créditos otorgados a empresas.

Consultar directamente al banco u organismo de crédito

Apoyo en la negociación con el banco

El organismo de Mediación de crédito de la BDF:

- ✓ Aporta una solución a empresas con dificultad en la obtención de crédito,
- ✓ Acompaña la empresa en la negociación de planes de pago de créditos en curso en caso de dificultad financiera.

Solicitud internet: mediateur-credit.banque-france.fr

Dispositivo “crédit 50K” (Experts-comptables)

- ✓ Contador llena y envía solicitud a bancos participantes

MEDIDAS DE APOYO A LA CONTINUIDAD LABORAL

Subsidio excepcional de actividad parcial

- Para quién? Empleadores que se vieron afectados por el decreto que ordena el cierre de negocios, que se ven afectados por la reducción o suspensión de actividades o que no pueden implementar medidas de protección en su actividad (teletrabajo, prevención).
- En qué consiste?
 - ✓ Suspensión del contrato de trabajo contra indemnización compensatoria de mínimo 70 % del salario bruto del empleado
 - ✓ Dicha indemnización es subsidiada al 70% del salario bruto hasta 4,5 SMIC. Esto implica la exención de pago para todo empleado que gana menos de 4,5 SMIC bruto.
- Como?
 - Simulador disponible en internet : www.simulateurap.emploi.gouv.fr
 - Solicitud por internet: <https://activitepartielle.emploi.gouv.fr/aparts/>
 - Respuesta en 48h o aceptación tacita

Sin olvidar las medidas implementadas por sector / sindicato / profesión / orden... !



CHAMBRE
ÉCONOMIQUE
DU MEXIQUE EN FRANCE



CHAMBRE
ÉCONOMIQUE
DU MEXIQUE EN FRANCE



CHAMBRE
ÉCONOMIQUE
DU MEXIQUE EN FRANCE



CHAMBRE
ÉCONOMIQUE
DU MEXIQUE EN FRANCE



CHAMBRE
ÉCONOMIQUE
DU MEXIQUE EN FRANCE



CHAMBRE
ÉCONOMIQUE
DU MEXIQUE EN FRANCE



CHAMBRE
ÉCONOMIQUE
DU MEXIQUE EN FRANCE



CHAMBRE
ÉCONOMIQUE
DU MEXIQUE EN FRANCE



CHAMBRE
ÉCONOMIQUE
DU MEXIQUE EN FRANCE



CHAMBRE
ÉCONOMIQUE
DU MEXIQUE EN FRANCE



CHAMBRE
ÉCONOMIQUE
DU MEXIQUE EN FRANCE



CHAMBRE
ÉCONOMIQUE
DU MEXIQUE EN FRANCE



CHAMBRE
ÉCONOMIQUE
DU MEXIQUE EN FRANCE

www.mexiquefrance.com



impots.gouv.fr
en site de la direction générale des Finances publiques

- Votre espace particulier
- Votre espace professionnel

- Accueil
- Particulier
- Professionnel
- Partenaire
- Collectivité
- International
- English

ex. : Payer en ligne, taxe d'habitation, formulaire déclaration de revenus...

Fonds de solidarité pour les entreprises, indépendants, entrepreneurs

Suis-je concerné par cette aide ?

Ce fonds de solidarité, mis en place par l'Etat avec les régions, vise à atténuer les conséquences économiques de la crise du coronavirus.

Il s'adresse aux commerçants, artisans, professions libérales (à titre individuel, association, etc.) et leur régime fiscal et social (y compris les professions libérales à titre individuel).

Sont éligibles les TPE de 10 salariés ou moins, avec un chiffre d'affaires inférieur à 60 000 euros sur le dernier exercice clos. Les aides sont destinées aux entreprises qui ont perdu plus de 50% de leur chiffre d'affaires en 2020.

Le décret du 2 avril 2020 prévoit désormais une déclaration simplifiée au 31 décembre 2019, à l'exception de celles bénéficiant d'un régime de faveur.



Bleu Agave

100% Agave



CHAMBRE ÉCONOMIQUE DU MEXIQUE EN FRANCE



TACOS & Networking 2.0

Apoyo a las PYMES en tiempos de crisis

06 April 2020

www.mexiquefrance.com



The screenshot shows the top navigation bar of the Impots.gouv.fr website. On the left is the French Republic logo with the motto 'Liberté, Égalité, Fraternité' and the text 'impots.gouv'. To the right are two buttons: 'Votre espace particulier' (blue) and 'Votre espace professionnel' (red), both with lock icons. Below these are navigation links: Accueil, Particulier, Professionnel, Partenaire, Collectivité, International, and English. A search icon is also present.

Fonds de solidarité pour les entreprises, indépendants, entrepreneurs

Suis-je concerné par cette aide ?

Ce fonds de solidarité, mis en place par l'Etat avec les régions, vise à soutenir les très petites entreprises (TPE) les plus touchées par les conséquences économiques de la crise du coronavirus.

Il s'adresse aux commerçants, artisans, professions libérales et autres agents économiques, quel que soit leur statut (société, entrepreneur individuel, association, etc.) et leur régime fiscal et social (y compris micro-entrepreneurs).

Sont éligibles les TPE de 10 salariés ou moins, avec un chiffre d'affaires annuel inférieur à 1 million d'euros et un bénéfice annuel imposable inférieur à 60 000 euros sur le dernier exercice clos. Les aides seront versées aux entreprises qui ont fait l'objet d'une interdiction d'accueil du public ou ont perdu plus de 50% de leur chiffre d'affaires en mars 2020 par rapport à mars 2019.

Le décret du 2 avril 2020 prévoit désormais une déclaration sur l'honneur attestant que l'entreprise n'a pas de dette fiscale ou sociale impayée au 31 décembre 2019, à l'exception de celles bénéficiant d'un plan de règlement. Le formulaire de demande en ligne sera adapté dès que possible pour prendre en compte cette nouvelle formulation

Cette aide, qui pourra aller jusqu'à 3 500 € par entreprise, contient deux volets :

Votre avis sur le site



Bleu Agave
100% Agave

CONEXIÓN O INSCRIPCIÓN



- Votre espace particulier
- Votre espace professionnel

Accueil > Authentification

Connexion ou création de votre espace

Numéro fiscal

13 chiffres

Continuer

S'identifier avec FranceConnect

Qu'est-ce que FranceConnect?

Vous pouvez également payer en ligne en utilisant votre numéro fiscal et la référence de votre avis

Payer en ligne

Aide

- Où trouver votre numéro fiscal ?

Si vous disposez déjà d'un espace particulier, vous pouvez recevoir votre numéro fiscal par courriel.

Il figure aussi en haut de la première page de votre dernière déclaration de revenus reçue ou sur vos avis :

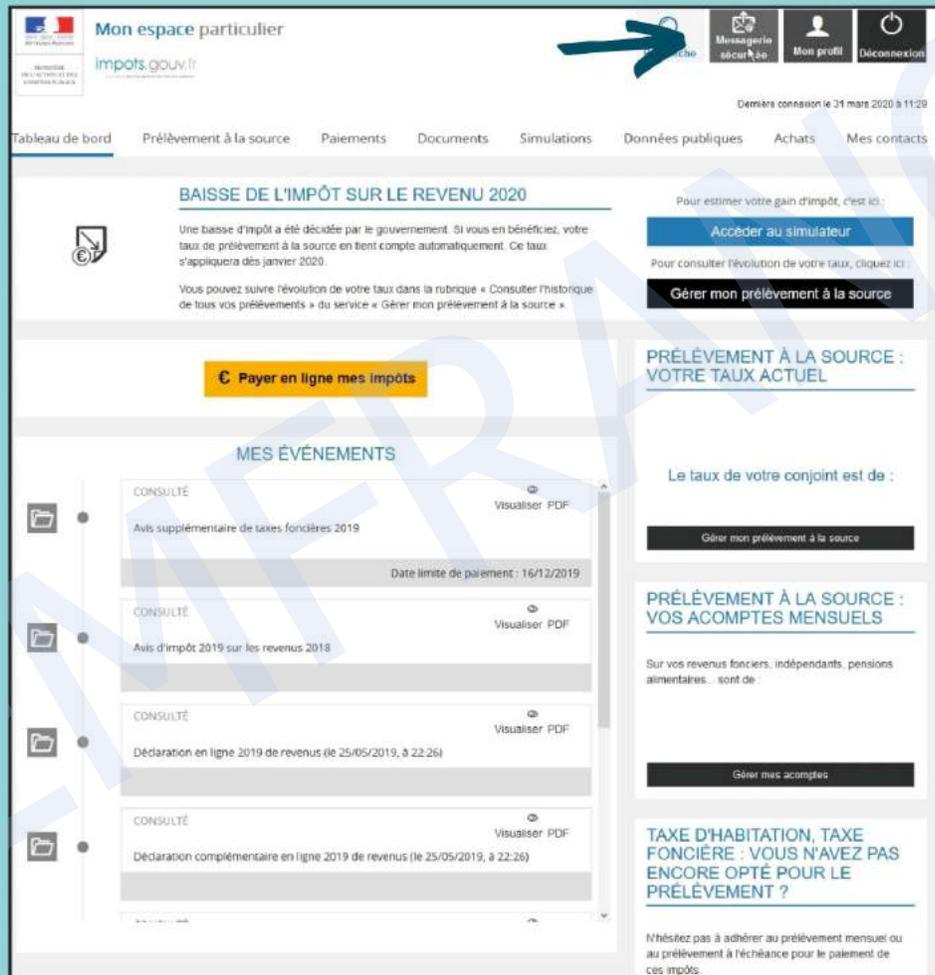
POUR DÉCLARER SUR IMPOTS.GOUV.FR	
VOTRE N° FISCAL POUR DÉCLARER EN LIGNE	SI VOUS N'AVEZ PAS ENCORE DE MOT DE PASSE
DÉCLARANT 1 : 1234567891234	N° D'ACCÈS EN LIGNE
DÉCLARANT 2	REVENU FISCAL DE RÉFÉRENCE : REPORTEZ-VOUS À VOTRE DERNIER AVIS D'IMPÔT SUR LE REVENU

Illustration : emplacement de votre numéro fiscal, sur votre déclaration

Vos références	
Pour accéder à votre espace particulier	
Numéro fiscal :	1234567891234
Numéro d'accès en ligne :	voir votre déclaration
Revenu fiscal de référence :	3 457

Bleu Agave





The screenshot shows the 'Mon espace particulier' page on the 'impots.gouv.fr' website. At the top right, there is a 'Messagerie sécurisée' button with a blue arrow pointing to it. Below the navigation bar, the main content area is divided into several sections: 'BAISSE DE L'IMPÔT SUR LE REVENU 2020', 'Payer en ligne mes impôts', 'MES ÉVÉNEMENTS' (listing tax notices and declarations), 'PRÉLÈVEMENT À LA SOURCE : VOTRE TAUX ACTUEL', 'PRÉLÈVEMENT À LA SOURCE : VOS ACOMPTES MENSUELS', and 'TAXE D'HABITATION, TAXE FONCIÈRE : VOUS N'AVEZ PAS ENCORE OPTÉ POUR LE PRÉLÈVEMENT ?'. A large 'E' watermark is visible across the center of the page.

" MESSAGERIE SÉCURISÉ "



Bleu Agave
100% Agave

Bleu Agave

Mes échanges

Mes échanges Écrire ▾ Mes brouillons

Mes coordonnées +

N°	Objet	Service	Canal	Statut	Date création	Dernier message le
1068197230	Ma demande sur mes paiements dématériali...	CPS Lyon	Internet	Terminé	26/01/2020	06/02/2020
1064916930	Mon changement d'adresse postale	Direction Générale des Financ...	Courrier	Terminé	27/11/2019	27/11/2019
1058795602	Ma question à l'administration	SIP VAISE-TETE D'OR	Internet	Terminé	25/05/2019	28/05/2019
1051346578	Ma question à l'administration	SIP VAISE-TETE D'OR	Internet	Terminé	16/01/2019	28/01/2019
1048082198	Ma question à l'administration	SIP VAISE-TETE D'OR	Internet	Terminé	25/11/2018	03/12/2018
1048082039	Ma question à l'administration	SIP VAISE-TETE D'OR	Internet	Terminé	25/11/2018	25/11/2018
1046037821	Ma demande sur l'impôt sur le revenu ou ...	SIP VAISE-TETE D'OR	Internet	Terminé	02/11/2018	05/11/2018
1046037328	Ma demande sur l'impôt sur le revenu ou ...	SIP VAISE-TETE D'OR	Internet	Terminé	02/11/2018	05/11/2018
1028761562	Ma question à l'administration	SIP VAISE-TETE D'OR	Internet	Terminé	09/02/2018	12/02/2018

1 10

" MES ÉCHANGES "

04



www.mexiquefrance.com

SÉLECCIÓN ÚLTIMA OPCIÓN

Mes échanges

Mes échanges **Écrire** Mes brouillons

Mes coordonnées

- Je signale un changement de situation personnelle
- J'ai besoin de justificatifs
- J'ai une question générale sur le prélèvement à la source
- Je signale une erreur sur le montant qui m'a été prélevé à la source
- J'ai un problème concernant le paiement de mes impôts
- Je signale une erreur sur le calcul de mon impôt
- J'ai reçu une relance pour non dépôt de ma déclaration de revenus
- Je pose une autre question/J'ai une autre demande
- Je demande l'aide aux entreprises fragilisées par l'épidémie Covid-19**
- Ma demande sur l'impôt sur le revenu ou ...
- Ma demande sur l'impôt sur le revenu ou ...
- Ma question à l'administration

N°	Canal	Statut	Date création	Dernier message le
1068197230	Internet	Terminé	26/01/2020	06/02/2020
1064916930	Courrier	Terminé	27/11/2019	27/11/2019
1056795602	Internet	Terminé	25/05/2019	28/05/2019
1051346578	Internet	Terminé	16/01/2019	28/01/2019
1048082198	Internet	Terminé	25/11/2018	03/12/2018
1046037821	Internet	Terminé	25/11/2018	25/11/2018
1046037328	Internet	Terminé	02/11/2018	05/11/2018
1028761562	Internet	Terminé	09/02/2018	12/02/2018



Création d'une demande

Mes échanges Écrire ▼ Mes brouillons

Mes coordonnées +

Ma demande d'aide aux entreprises fragilisées Covid-19

Saisie du formulaire > Récapitulatif > Accusé de Réception

Tous les champs suivis d'un astérisque * sont obligatoires.

Demande d'aide relative au fonds de solidarité à destination des entreprises particulièrement touchées par les conséquences économiques, financières et sociales de la propagation du virus covid-19 et des mesures prises pour limiter cette propagation. Fonds financé par l'État, les Régions et les collectivités d'outre-mer

Formulaire pour Métropole ou DOM

Face à l'épidémie de Covid-19, le Gouvernement met également en place d'autres mesures immédiates de soutien aux entreprises parmi lesquelles : des remises d'impôts directs, un report du paiement des loyers, factures d'eau, de gaz et d'électricité, le maintien de l'emploi dans les entreprises dans cadre de l'activité partielle, des mesures d'étalement fiscal et social, des prêts de trésorerie garantis par Bpifrance...

● Conditions de dépôt

Je certifie en tant que demandeur que mon entreprise remplit les conditions suivantes :

- 1° Elle a débuté son activité avant le 1er février 2020 ;
- 2° Elle n'a pas déposé de déclaration de cessation de paiement au 1er mars 2020 ;
- 3° Son effectif est inférieur ou égal à dix salariés. Ce seuil est calculé selon les modalités prévues par le I de l'article L. 130-1 du code de la sécurité sociale ,
Nombre de salarié(s) en CDD ou CDI :
- 4° Le montant de son chiffre d'affaires hors taxes ou de ses recettes hors taxes constaté lors du dernier exercice clos est inférieur à un million d'euros. Pour les entreprises n'ayant pas encore clos d'exercice, le chiffre d'affaires mensuel moyen sur la période comprise entre la date de création de l'entreprise et le 29 février 2020 doit être inférieur à 83 333 euros ;
- 5° Son bénéfice imposable augmenté le cas échéant des sommes versées au dirigeant, au titre de l'activité exercée, n'excède pas 60 000 euros au titre du dernier exercice clos. Pour les entreprises n'ayant pas encore clos un exercice, le bénéfice imposable augmenté le cas échéant des sommes versées au dirigeant est établi, sous leur responsabilité, à la date du 29 février 2020, sur leur durée d'exploitation et ramené sur douze mois ;
- 6° Pour les personnes physiques ou, pour les personnes morales, le dirigeant majoritaire, n'est pas titulaire, au 1er février 2020, d'un contrat de travail à temps complet ou d'une pension de vieillesse et n'a pas bénéficié, au cours de la période comprise entre le 1er mars 2020 et le 31 mars 2020, d'indemnités journalières de sécurité sociale d'un montant supérieur à 800 euros ;
- 7° Elle n'est pas contrôlée par une société commerciale au sens de l'article L. 233-3 du code de commerce ;
- 8° Lorsqu'elle contrôle une ou plusieurs sociétés commerciales au sens de l'article L. 233-3 du code de commerce, la somme des salariés, des chiffres d'affaires, et des bénéfices des entités liées respectent les seuils fixés aux 3°, 4° et 5°.

● Coordonnées du demandeur

Nom *

Prénom *

Qualité * Sélectionner la qualité



Conditions de dépôt

Je certifie en tant que demandeur que mon entreprise remplit les conditions suivantes :

- 1° Elle a débuté son activité avant le 1er février 2020 ;
- 2° Elle n'a pas déposé de déclaration de cessation de paiement au 1er mars 2020 ;
- 3° Son effectif est inférieur ou égal à dix salariés. Ce seuil est calculé selon les modalités prévues par le I de l'article L. 130-1 du code de la sécurité sociale ;

Nombre de salarié(s) en CDD ou CDI *

- 4° Le montant de son chiffre d'affaires hors taxes ou de ses recettes hors taxes constaté lors du dernier exercice clos est inférieur à un million d'euros. Pour les entreprises n'ayant pas encore clos d'exercice, le chiffre d'affaires mensuel moyen sur la période comprise entre la date de création de l'entreprise et le 29 février 2020 doit être inférieur à 83 333 euros ;
- 5° Son bénéfice imposable augmenté le cas échéant des sommes versées au dirigeant, au titre de l'activité exercée, n'excède pas 60 000 euros au titre du dernier exercice clos. Pour les entreprises n'ayant pas encore clos un exercice, le bénéfice imposable augmenté le cas échéant des sommes versées au dirigeant est établi, sous leur responsabilité, à la date du 29 février 2020, sur leur durée d'exploitation et ramené sur douze mois ;
- 6° Pour les personnes physiques ou, pour les personnes morales, le dirigeant majoritaire, n'est pas titulaire, au 1er février 2020, d'un contrat de travail à temps complet ou d'une pension de vieillesse et n'a pas bénéficié, au cours de la période comprise entre le 1er mars 2020 et le 31 mars 2020, d'indemnités journalières de sécurité sociale d'un montant supérieur à 800 euros ;
- 7° Elle n'est pas contrôlée par une société commerciale au sens de l'article L. 233-3 du code de commerce ;
- 8° Lorsqu'elle contrôle une ou plusieurs sociétés commerciales au sens de l'article L. 233-3 du code de commerce, la somme des salariés, des chiffres d'affaires, et des bénéfices des entités liées respectent les seuils fixés aux 3°, 4° et 5°.

INFORMACIÓN PERSONAL & EMPRESA

● Coordonnées du demandeur

Nom *

Prénom *

Qualité *

Téléphone *

Courriel *

Courriel 2

● Veuillez saisir le SIRET de votre établissement *

SIRET

SIREN * NIC *

Raison sociale :

Région :



SELECCIÓN PERIODO

● Veuillez indiquer la période concernée par votre demande *

Selectionner la période

Selectionner la période

Entre le 01/03/2020 et le 31/03/2020

licitation d'accueil du public durant la période



● Calcul de votre aide *

- Mon entreprise fait l'objet d'une interdiction d'accueil du public durant la période
- Mon entreprise a subi une perte de chiffre d'affaires d'au moins 50 % sur la période par rapport au chiffre d'affaires de référence

Chiffre d'affaires de la période concernée en 2019 * (ou la moyenne mensuelle du chiffre d'affaires entre la création de l'entreprise et le 29 février 2020 pour les entreprises créées après le 1er mars 2019 ou, pour les personnes physiques ayant bénéficié d'un congé pour maladie, accident du travail ou maternité durant la période comprise entre le 1er mars 2019 et le 31 mars 2019, ou pour les personnes morales dont le dirigeant a bénéficié d'un tel congé pendant cette période, le chiffre d'affaires mensuel moyen sur la période comprise entre le 1er avril 2019 et le 29 février 2020)

 €

Chiffre d'affaires de la période concernée en 2020 *

 €

Votre déclaration montre une variation de : 0 €

Sous réserve des contrôles de l'administration, votre aide sera de 0 €

Bleu Agave



- Veuillez indiquer la période concernée par votre demande *

Selectionner la période ▼

- Calcul de votre aide *

- Mon entreprise fait l'objet d'une interdiction d'accueil du public durant la période
- Mon entreprise a subi une perte de chiffre d'affaires d'au moins 50 % sur la période par rapport au chiffre d'affaires de référence

Chiffre d'affaires de la période concernée en 2019 * (ou la moyenne mensuelle du chiffre d'affaires entre la création de l'entreprise et le 29 février 2020 pour les entreprises créées après le 1er mars 2019 ou, pour les personnes physiques ayant bénéficié d'un congé pour maladie, accident du travail ou maternité durant la période comprise entre le 1er mars 2019 et le 31 mars 2019, ou pour les personnes morales dont le dirigeant a bénéficié d'un tel congé pendant cette période, le chiffre d'affaires mensuel moyen sur la période comprise entre le 1er avril 2019 et le 29 février 2020)

€

Chiffre d'affaires de la période concernée en 2020 *

€

Votre déclaration montre une variation de :

0.0 % de votre chiffre d'affaires

Sous réserve des contrôles de l'administration, votre aide sera de

0 €



DATOS BANCARIOS EMPRESA

Votre déclaration montre une variation de : 0 €

Sous réserve des contrôles de l'administration, votre aide sera de 0 €

● **Coordonnées bancaires**

Le compte bancaire sur lequel vous souhaitez que l'aide soit versée doit être actuellement ouvert et connu de l'administration fiscale au 15/12/2019. A défaut, le délai de traitement du dossier pourra être rallongé.

Titulaire du compte bancaire *

Code IBAN *

Code BIC *

● **Déclaration**

Je certifie sur l'honneur que mon entreprise remplit les conditions pour bénéficier de cette aide et l'exactitude des informations déclarées et qu'elle est à jour de ses obligations fiscales et sociales au 1er mars 2020 ou bénéficiait à cette date d'un plan d'étalement de ces créances. Cette condition ne concerne pas les entreprises ayant par ailleurs sollicité des mesures d'étalement accordées dans le cadre de la crise sanitaire du COVID 19. L'article 441-6 du code pénal punit de deux ans d'emprisonnement et de 30 000 euros d'amende le fait de fournir une déclaration mensongère en vue d'obtenir d'une administration publique ou d'un organisme chargé d'une mission de service public une allocation, un paiement ou un avantage indu.

Si vous avez une question pour remplir le présent document, veuillez consulter le site impots.gouv.fr et sa foire aux questions dédiée, ou bien contacter votre expert-comptable. Vous pouvez également contacter le 0 810 467 687 du lundi au vendredi de 8h30 à 17h00 (service 0,06 € par minute + prix d'un appel), ou bien contacter votre service des impôts des entreprises qui est en charge de votre dossier fiscal.

Les informations collectées à travers ce formulaire font l'objet d'un traitement de données à caractère personnel par la DGFIP, afin d'instruire votre demande et procéder, le cas échéant, au versement de l'aide, conformément à l'article 1er de l'ordonnance n° 2020-317 du 25 mars 2020. Les destinataires des données sont les agents habilités de la DGFIP, des services compétents pour instruire la demande d'aide complémentaire si vous la sollicitez, ainsi que du service en charge du système d'information de gestion financière et comptable de l'Etat. Vous pouvez exercer un droit d'accès, de rectification et d'effacement de ces données ainsi qu'un droit à la limitation ou à l'opposition du traitement en adressant votre demande via votre messagerie sécurisée au centre des finances publiques dont vous dépendez.





CHAMBRE
ÉCONOMIQUE
DU MEXIQUE EN FRANCE



CHAMBRE
ÉCONOMIQUE
DU MEXIQUE EN FRANCE



CHAMBRE
ÉCONOMIQUE
DU MEXIQUE EN FRANCE



CHAMBRE
ÉCONOMIQUE
DU MEXIQUE EN FRANCE



CHAMBRE
ÉCONOMIQUE
DU MEXIQUE EN FRANCE



CHAMBRE
ÉCONOMIQUE
DU MEXIQUE EN FRANCE



CHAMBRE
ÉCONOMIQUE
DU MEXIQUE EN FRANCE



CHAMBRE
ÉCONOMIQUE
DU MEXIQUE EN FRANCE



CHAMBRE
ÉCONOMIQUE
DU MEXIQUE EN FRANCE



CHAMBRE
ÉCONOMIQUE
DU MEXIQUE EN FRANCE



CHAMBRE
ÉCONOMIQUE
DU MEXIQUE EN FRANCE



CHAMBRE
ÉCONOMIQUE
DU MEXIQUE EN FRANCE

TACOS & Networking 2.0

TACOS & Networking 2.0

Apoyo a las PYMES en tiempos de crisis

06 Abril 2020



www.mexiquefrance.com

As-tu déjà
choisi?

je voudrais
Commander



Programmer et
récupérer
ma commande

Option uniquement au Canal St.Martin



VIANDES
DU JOUR
@elnopalparis



www.mexiquefrance.com



CHAMBRE
ÉCONOMIQUE
DU MEXIQUE EN FRANCE



CHAMBRE
ÉCONOMIQUE
DU MEXIQUE EN FRANCE



CHAMBRE
ÉCONOMIQUE
DU MEXIQUE EN FRANCE



CHAMBRE
ÉCONOMIQUE
DU MEXIQUE EN FRANCE



CHAMBRE
ÉCONOMIQUE
DU MEXIQUE EN FRANCE



CHAMBRE
ÉCONOMIQUE
DU MEXIQUE EN FRANCE



CHAMBRE
ÉCONOMIQUE
DU MEXIQUE EN FRANCE



CHAMBRE
ÉCONOMIQUE
DU MEXIQUE EN FRANCE



CHAMBRE
ÉCONOMIQUE
DU MEXIQUE EN FRANCE



CHAMBRE
ÉCONOMIQUE
DU MEXIQUE EN FRANCE



CHAMBRE
ÉCONOMIQUE
DU MEXIQUE EN FRANCE



CHAMBRE
ÉCONOMIQUE
DU MEXIQUE EN FRANCE

TACOS & Networking 2.0

TACOS & Networking 2.0

Apoyo a las PYMES en tiempos de crisis

06 Abril 2020



www.mexiquefrance.com



!! Por favor escribe tu PREGUNTA en la sección de CHAT

- *Si no pueden ser respondidas en vivo, colocaremos un documento en la pagina web con esa información*

GRACIAS

Por acompañarnos

CEMF | www.mexiquefrance.com | contact@mexiquefrance.com

Karen MENDIOLA | FRANCE T +33 (0)1 45 020 809 F +33 (0)1 45 020 810

Martha MURGUÍA - Maison Bleu Agave – 60 rue de la Jonquière Paris | contact@bleuagave.com

Alejandro ESCOBAR - EL NOPAL Paris – 3 Rue Eugene Varlin – 5 rue Dupérre | elnopal.paris@gmail.com

CHAMBRE
ÉCONOMIQUE
DU MEXIQUE EN FRANCE



CHAMBRE
ÉCONOMIQUE
DU MEXIQUE EN FRANCE

CH
ÉC
DU ME



CHAMBRE
ÉCONOMIQUE
DU MEXIQUE EN FRANCE



CHAMBRE
ÉCONOMIQUE
DU MEXIQUE EN FRANCE



CHAMBRE
ÉCONOMIQUE
DU MEXIQUE EN FRANCE

CH
ÉC
DU ME



CHAMBRE
ÉCONOMIQUE
DU MEXIQUE EN FRANCE



@chambremexiquefrance



CHAMBRE
ÉCONOMIQUE
DU MEXIQUE EN FRANCE



CHAMBRE
ÉCONOMIQUE
DU MEXIQUE EN FRANCE



CHAMBRE
ÉCONOMIQUE
DU MEXIQUE EN FRANCE



CHAMBRE
ÉCONOMIQUE
DU MEXIQUE EN FRANCE



www.mexiquefrance.com